



TARIFS DES SCANNERS

Les actes réalisés sont nombreux, les tarifs ci-dessous sont un extrait des actes réalisés. Les tarifs des actes médicaux pour les professionnels dits « de secteur 1 = sans dépassement d'honoraires » sont fixés par la sécurité sociale.

Le Docteur HANIFI, est conventionné de secteur 1.

Région examinée	Forfait technique	Honoraires du médecin	TOTAL
Sinus non injecté	94.53	29.26	123.79 €
Crâne ou thorax avec injection	94.53	29.26	123.79 €
Abdomen + pelvis ou thorax + abdomen sans injection	108.71	58.53	167.24 €
Abdomen + pelvis ou thorax + abdomen avec injection	108.71	58.53	167.24 €
Rachis cervical ou rachis lombaire sans injection	94.53	29.26	123.79 €
Scanner dentaire (implants) examen non remboursé par la SS	94.53	29.26	123.79 €
Scanner de 3 sites anatomiques (bilan diagnostique, extension, ou suivi d'un cancer)	108.53	87.79	196.32 €
Articulation du membre supérieur ou inférieur sans injection	94.53	29.26	123.79 €
Pelviscanner	94.53	29.26	123.79 €

Les honoraires du médecin : montant perçu par le médecin pour la réalisation et l'interprétation de l'examen.

Ces honoraires **sont pris en charge par la sécurité sociale et par votre mutuelle** si vous en disposez d'une.

Le forfait technique est pris en charge directement par la sécurité sociale.